

## COMMUNIQUÉ

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### OUVERTURE DES ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE

**Saint-Hyacinthe, le 2 mars 2018** – Le retour du printemps marque également la réouverture des écocentres de la Régie. Ceux-ci sont situés **au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale** et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les sites seront **ouverts tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 14 avril au 25 novembre 2018**. Dans le but d'améliorer les services offerts aux citoyens de toutes ses municipalités membres, **le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert tous les vendredis, de 8h30 à 16h30 à compter du 13 avril**.

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site. De plus et pour cette même raison, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up*) ne sont pas acceptés au site.

**Aucun entrepreneur n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.**

#### **CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE...**

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente... Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder au déchargement des matières.  
**(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

#### **ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!**

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux, à l'exception des peintures et des huiles.

#### **DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES**

**Saint-Hyacinthe** : au 1000, rue Lemire  
Du lundi au jeudi : 8h00 à 16h15  
Vendredi : 8h00 à 12h45  
De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

▪ **Acton Vale** : à l'extrémité de la rue Bernier  
En tout temps